



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission de l'administration générale

Objet : **Préavis n°81/2026**
concernant le règlement communal sur la protection du patrimoine arboré

Date séance : 9 avril 2026

Présents : Marie Patrik, Patrizia Webb, Catherine Fankhauser, Séverine Vanderschueren et Pierre-Alain Zufferey

Absents : -

La commission a examiné le préavis présenté par la Municipalité et ce dernier étant suffisamment clair et détaillé, elle n'a pas eu besoin de questionner les représentants de la Municipalité. De plus un membre de la commission a pu assister à la séance intercommunale d'information du 18 mars 2026.

Ce projet de règlement permettra à notre commune de se mettre en conformité avec les récentes dispositions légales cantonales en matière de protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

Le règlement a été conçu en appui d'un bureau spécialisé et est de plus harmonisé avec quatre communes voisines.

Ce règlement nous permet de mettre en œuvre des mesures de nature à protéger notre patrimoine arboré et notre environnement ce qui est important pour notre futur et nous saluons la Municipalité d'aller dans ce sens.

Au vu de ce qui précède, la commission suggère au Conseil Communal d'accepter ce préavis tel que présenté.

Catherine Fankhauser

Marie Patrik

Séverine Vanderschueren

Patrizia Webb

Pierre-Alain Zufferey
rapporteur